

# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 25 septembre 2023 à 18 heures 00 minutes  
Mairie

Quorum : 9

**Présents :**

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

**Excusé(s) :**

M. BELLIN Mickaël, M. LEGRAND Dimitri

**Secrétaire de séance :** Mme SERRETTE Nadine

**Président de séance :** Delphine COMTE

## **41-23 - DECISION MODIFICATIVE N°2**

N° INSEE : 068\_\_

COLOMBIER LE JEUNE

Exercice 2023

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N°41/23**

**DECISION MODIFICATIVE N° 2**

(Vote de crédits)

Date de convocation :	21/09/2023	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	16	Pour :	13
Nombre de membres présents :	13	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

L'an 2023, le 25 septembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire, COMTE Delphine COMTE Delphine

**Présents :** Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

**Procurations :**

**Absents :**

**Excusés :** M. BELLIN Mickaël, M. LEGRAND Dimitri

**Secrétaire de séance :** Mme SERRETTE Nadine

**Objets :** **DECISION MODIFICATIVE N°2**

### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2313 (23) - 110 : Constructions	44 015,00	021 (021) : Virement de la section de foncti	
21 235,00			
2313 (23) - 119 : Constructions	-22 780,00		

21 235,00

21 235,00

## FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investiss	21 235,00	73123 (731) : Taxe commun.addit.droits muta	
24 577,00			
673 (67) : Titres annulés (sur exercices antéri	3 342,00		
	24 577,00		
24 577,00			
	<b>Total Dépenses</b>		<b>Total Recettes</b>
45 812,00	45 812,00		

Certifié exécutoire par COMTE Delphine, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 29/09/2023 et de la publication le 29/09/2023

A COLOMBIER LE JEUNE, le 29/09/2023

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Maire

le(s) secrétaire(s) de séance



## 42-23 - TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DE DURON

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/09/2023  
42/2023

#### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 13

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt trois, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

#### **Etaient présents :**

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

#### **Etai(ent) excusé(s) :**

M. BELLIN Mickaël, M. LEGRAND Dimitri

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme SERRETTE Nadine

Date de convocation  
21/09/2023.

**OBJET : DEVIS POUR TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE- CHEMIN DE DURON**

Date d'affichage  
21/09/2023

Mme le Maire explique au conseil municipal que des travaux doivent être réalisés le long de la voie communale « chemin de duron » sur un mur appartenant à M. et Mme GAUNAPA au lieu dit « Just », suite à ces travaux

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

29/09/2023

et publication du :

29/09/2023

une reprise de la voie est nécessaire. Mme le Maire présente un devis de l'entreprise MARCEAU TP d'un montant TTC de 3 557,40 € pour la réalisation de la reprise de chaussée,

le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le devis de l'entreprise MARCEAU TP pour un montant de 2 964,50 € HT (3 557,40 € TTC)
- AUTORISE Mme le Maire à signer le devis correspondant et à faire réaliser ces travaux.

Copie de la présente sera transmise à M. le Percepteur

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à COLOMBIER LE JEUNE  
Le Maire,



## 43-23 - EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE PARCELLE AI 416

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/09/2023  
43/2023

#### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 13

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt trois, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

#### **Etaient présents :**

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

#### **Etai(ent) excusé(s) :**

M. BELLIN Mickaël, M. LEGRAND Dimitri

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme SERRETTE Nadine

Date de convocation  
21/09/2023.

**OBJET** : EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE PARCELLE AI 416

Date d'affichage  
21/09/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

29/09/2023

et publication du :

29/09/2023

Mme le Maire présente au conseil le l'avant projet du SDE07 pour l'extension du réseau électrique sur la parcelle AI 416 – poste Les Combelles.

Le montant des travaux prévisionnel de l'opération est de 14 324,59 € HT, la participation de la commune est de 3 581,14 € soit 25 % du montant total des travaux.

le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avant projet du SDE07 pour l'extension du réseau électrique (parcelle AI 416 – Poste Les Combelles)
- AUTORISE Mme le Maire à signer l'avant projet correspondant.

Copie de la présente sera transmise à M. le Percepteur

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à COLOMBIER LE JEUNE  
Le Maire,



## 44-23 - TARIFS CANTINE 2023-2024

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/09/2023  
44/2023

#### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 13

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt trois, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

#### **Etaient présents :**

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

#### **Etai(ent) excusé(s) :**

M. BELLIN Mickaël, M. LEGRAND Dimitri

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme SERRETTE Nadine

Date de convocation  
21/09/2023.

**OBJET : TARIFS CANTINE 2023-2024**

Date d'affichage  
21/09/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

29/09/2023

et publication du :

29/09/2023

Madame le Maire informe le conseil municipal que le prix du repas fournis par la société Terre de Cuisine était de 3.06 € TTC, il sera de 3.411 € TTC à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 2023 soit une augmentation de 11,50 %.  
Le tarif facturé par la commune aux familles par repas et par enfant est de 4,00 €

Madame le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les tarifs de la cantine municipale pour l'année scolaire 2022-2023 de 5 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

-DECIDE de fixer le tarif à 4.20 le repas.

-FIXE le tarif pour l'accueil des enfants ayant un régime alimentaire particulier et devant fournir un panier repas à 1.05 €

Copie de la présente sera transmise à M. le Percepteur

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à COLOMBIER LE JEUNE  
Le Maire,



## 45-23 - ACHAT DE CORDONS LUMINEUX

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/09/2023  
45/2023

#### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 13

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt trois, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

#### **Etaient présents :**

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

#### **Etai(ent) excusé(s) :**

M. BELLIN Mickaël, M. LEGRAND Dimitri

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme SERRETTE Nadine

Date de convocation  
21/09/2023.

Date d'affichage  
21/09/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

29/09/2023

et publication du :

29/09/2023

## OBJET : ACHAT DE CORDONS LUMINEUX

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de la société MEFRAN Collectivités pour la fourniture de cordons lumineux pour un montant de 1 800,00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Accepte le devis d'un montant de 1 800,00 € TTC de la société MEFRAN Collectivités pour la fourniture de cordons lumineux.

- Charge Mme le Maire de passer la commande

Copie de la présente sera transmise à M. le Percepteur

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à COLOMBIER LE JEUNE  
Le Maire,



## 47-23 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE VOIRIE

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/09/2023  
47/2023

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 13

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt trois, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

#### Etaient présents :

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

#### Etai(ent) excusé(s) :

M. BELLIN Mickaël, M. LEGRAND Dimitri

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme SERRETTE Nadine

Date de convocation  
21/09/2023.

Date d'affichage  
21/09/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

29/09/2023

et publication du :

29/09/2023

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE VOIRIE**

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°40-2023 du 12/07/2023 concernant l'attribution du marché de travaux d'entretien et de petits aménagement de voirie pour un montant de 237 214,60 € HT

Elle rappelle que les communes peuvent solliciter une aide du Département dans le cadre de "ATOUT RURALITE" Réseaux et Infrastructures.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité,

-Autorisent Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de l'Ardèche pour les travaux d'entretien et de petits aménagement de voirie de la commune pour un montant de 237 214,60 € HT.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à COLOMBIER LE JEUNE  
Le Maire,



**48-23 - TRAVAUX DE TERRASSEMENT SUITE AUX INTEMPERIES DU  
18/09/2023**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25/09/2023  
48/2023

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 13

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt trois, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

**Etaient présents :**

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. BELLIN Mickaël, M. LEGRAND Dimitri

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme SERRETTE Nadine

Date de convocation

21/09/2023.

Date d'affichage

21/09/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

29/09/2023

et publication du :

29/09/2023

**OBJET : TRAVAUX DE TERRASSEMENT SUITE AUX INTEMPERIES DU 18/09/2023**

Madame le Maire explique au conseil municipal que les abords du stade de foot ont subis d'importants dégâts suite aux intempéries du 18/09/2023, elle présente le devis détaillé de l'entreprise ROFFAT TP d'un montant TTC de 48 873,20 € pour la réalisation de travaux de terrassement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Accepte le devis de l'entreprise ROFFAT TP pour un montant de 48 873,20 € TTC
- Charge Mme le Maire de faire exécuter les travaux
- Charge Mme le Maire de faire une demande de subvention auprès du Département.

Copie de la présente sera transmise à M. le Percepteur

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à COLOMBIER LE JEUNE  
Le Maire,

**49-23 - SUBVENTION EXEPTIONNELLE POUR UNE CLASSE DE DECOUVERTE****DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15  
Présents : 13  
Absents : 2  
Nombre de suffrages exprimés :  
Pour : 13  
Contre :  
Abstentions :

L'an deux mil vingt trois, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

### **Etaient présents :**

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

### **Etai(ent) excusé(s) :**

M. BELLIN Mickaël, M. LEGRAND Dimitri

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme SERRETTE Nadine

Date de convocation  
21/09/2023.

### **OBJET : SUBVENTION EXEPTIONNELLE POUR UNE CLASSE DE DECOUVERTE**

Date d'affichage  
21/09/2023

Mme le Maire fait part au conseil municipal DeMadame BANC Valérie, Directricede l'école Saint Joseph de Colombier le Jeunesollicitant une subvention communale exceptionnelle pour participer au financement d'une classe de découverte à Meyras (Ardèche)au mois Mai2024.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

05/10/2023

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,

et publication du :

05/10/2023

**Décide** de donner une subvention de 11 € par élève et par nuit soit pour 4 nuits 44 €/élèves

**Autorise**Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Copie de la présente sera transmise à Monsieur le Percepteur

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à COLOMBIER LE JEUNE  
Le Maire,



## **QUESTIONS DIVERSES**

### DEMANDE DE M. DINGER

Mme le Maire présente au conseil la demande de M. DINGER qui souhaiterait installer des panneaux solaires sur la toiture de son local professionnel mitoyen avec le local technique de la Mairie. Il demande au conseil la possibilité d'étendre la pose de ces panneaux sur la toiture du local de la Mairie. Le conseil répond favorablement mais demande à Mme le maire de prévoir un cadre juridique pour cette installation sous forme de convention de mise à disposition.

## PROJET MARPA

Mme le maire informe le conseil que le projet MARPA sur la commune de Colombier le jeune est à l'étape d'étude des besoins. Plusieurs réunions son prévues avec les clubs des personnes âgées de Colombier le Jeune et des communes voisines.

## INTEMPERIES DU 18/09/2023

Mme le maire informe le conseil qu'une demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour la commune a été déposée en Préfecture, et qu'une déclaration de sinistre a été faite auprès des assurances,

## OPERATIONS BRIOCHEs

L'opération brioches aura lieu le vendredi 13/10 et le samedi 14/10 avec un stand de vente place des commerces.

## DON GAZON SYNTHETIQUE

Mme le maire présente au conseil la proposition d'un parent d'élève pour le don de gazon synthétique pour l'école publique . Le conseil accepte à condition que ce gazon soit en très bon état et sous reserve du lieu de la pose,

07/10/2023 à 10h30 – Réunion de la commission d'action sociale (repas et colis de Noël)

21/10/2023 à 9h00 – Débarrasage du sous-sol

23/10/2023 à 17h30 – Groupe de travail pour l'élaboration du plan communal de sauvegarde

Fait à COLOMBIER LE JEUNE  
Le Maire,

